

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 11

**CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 136: RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES À LA FORTUNE PUBLIQUE	
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.2.	PROGRAMME 137: INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.3.	PROGRAMME 138: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	

3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	10
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	11
3.2.	LEÇONS APPRISES	12
3.3.	PERSPECTIVES	12

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La présentation du contexte du déploiement des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat nécessite le rappel de la synthèse stratégique de l'Institution avant d'en décliner les missions.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat s'inscrit dans le cadre de la politique nationale sous tendue par le **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** que, le Gouvernement de la République s'est engagé à mettre en œuvre ; lequel comporte, entre autres, une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'Etat.

La promotion de la gouvernance renvoie à une utilisation efficace et efficiente des différentes ressources disponibles. Ce qui a conduit à relever, dans ce domaine, les priorités nationales suivantes:

- la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics, le laxisme et les dysfonctionnements divers dans la vie publique au Cameroun.

Pour réduire considérablement la corruption et les détournements des fonds publics, le Gouvernement s'est engagé à intensifier les actions nécessaires pour combattre ces phénomènes, à travers le renforcement des mécanismes de lutte, dans une optique de promotion des synergies positives entre l'Exécutif et le Judiciaire. Les axes d'intervention du CONSUPE sont déclinés comme suit :

- (1) la systématisation de la reddition des comptes ;
- (2) la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéclicats et la récupération des fonds ou biens détournés ;

(3) l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations au sujet de l'exigence du respect des valeurs morales, de l'intérêt général et du bien public ainsi qu'une meilleure communication sur les actions déjà menées et les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la fortune publique;

(4) le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Dans la perspective de l'assainissement des finances publiques au Cameroun, les actions du Gouvernement doivent être suivies et soutenues au quotidien par des institutions de contrôle et de surveillance de la bonne utilisation du bien public : idéal politique ayant sous tendu la mise en place et le renforcement des missions des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Il en découle de façon évidente, que les Services du Contrôle Supérieur de l'État sont appelés à jouer un rôle fondamental pour l'atteinte des objectifs globaux du DSCE.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du Décret 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, le CONSUPE est l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) du Cameroun.

Ils sont chargés, sous l'autorité directe du Président de la République dont ils reçoivent les instructions et à qui ils rendent compte, de l'audit externe.

A ce titre, ils ont notamment pour missions :

i. la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et leurs établissements, des entreprises publiques et parapubliques, des liquidations administratives et judiciaires ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'Etat ou des autres personnes morales publiques, sur les plans administratifs, financiers et stratégique ;

ii. le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat ;

iii. le contrôle de l'exécution des projets à financement extérieur ;

iv. le contrôle en cas de nécessité, de la qualité des rapports d'audits effectués pour le compte de l'Etat ou de ses démembrements par les cabinets privés ;

v. l'évaluation des programmes et projets ;

vi. l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et des gestionnaires des crédits publics ;

vii. l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique, aux structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et organismes publiques et parapubliques ;

viii. la diffusion des normes de vérification et d'audit dans le secteur public et parapublic ;

ix. l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de modernisation de l'Etat.

Les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat peuvent, sur décision du président de la République, effectuer des contrôles spécifiques auprès des entreprises et organismes, même privés, présentant un caractère stratégique pour l'Economie ou la Défense Nationale.

Dans l'exercice de leurs attributions, les services du Contrôle Supérieur de l'Etat effectuent :

- Un contrôle de conformité et de régularité ;
- Un contrôle financier ;
- Un contrôle de performance ;
- Un contrôle de l'environnement ;
- Un contrôle des systèmes d'information.

En outre, les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat concourent à la sanction des ordonnateurs et gestionnaires des deniers publics dans les conditions prévues par les lois et règlement en vigueur.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du CONSUPE ont été exécutés dans un contexte marqué non seulement par l'insécurité transfrontalière dans la région de l'Extrême Nord, mais aussi la non disponibilité à temps réel des ressources financières pour la réalisation des activités prévues. Ces situations ont quelque peu impacté négativement sur les résultats de l'ISC.

Au demeurant, pour le compte de l'année 2015, le CONSUPE a exécuté trois programmes dont deux opérationnels et un support, qui se déclinaient ainsi qu'il suit :

s **Programme 136** : Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique

s **Programme 137** : Intensification, Diversification des audits et systématisation de la sanction à l'encontre des gestionnaires indécents

s **Programme 138** : Gouvernance et appui institutionnel des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le niveau de mise en œuvre du programme 136 en 2015 permet de procéder à un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, de présenter les leçons tirées de l'expérience, et d'entrevoir les perspectives.

Dans l'ensemble, les procédés développés pour obtenir les résultats consignés dans le présent rapport, les démarches suivies pour acquérir les ressources utilisées et les difficultés rencontrées sont à la mesure des efforts encore à fournir pour atteindre le niveau de performance souhaité.

Le bilan de la mise en œuvre des programmes permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique de l'Institution, mais aussi d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, eu égard aux leçons apprises.

De manière générale, la troisième année d'implémentation du budget programme aura permis non seulement au CONSUPE de prendre la pleine mesure des efforts à entreprendre pour s'arrimer à la réforme, mais aussi de consolider les acquis en terme d'outillage méthodologique. Par ailleurs, il convient de le rappeler que l'insuffisance des ressources financières allouées à l'Institution dans la mise en œuvre de ses programmes opérationnels, pourtant porteurs des indicateurs susceptible de mieux renseigner sur la performance, n'a pas permis la réalisation de toutes les activités prévues.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En référence à la répartition du travail gouvernemental, le CONSUPE s'est fixé pour objectif stratégique de « **promouvoir les pratiques de bonne gouvernance** » en appuyant le Gouvernement à parfaire la transparence, veiller à la reddition des comptes, maintenir la crédibilité de ..., lutter contre les atteintes à la fortune publique et favoriser l'utilisation des ressources publiques de manière rentable et effective au profit des populations.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la prise en compte des actions suivantes : la systématisation de la reddition des comptes, la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indécents, et le recouvrement des fonds mis en cause, l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public, ainsi que le renforcement des stratégies et des moyens d'action du CONSUPE.

S'agissant du **renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique**, les résultats suivants ont été obtenus :

- 210 vérificateurs internes formés pour 13 ateliers organisés ;
- 150 personnels des IGM, des EPA, et CTD formés au cours de 5 sessions ;
- 420 gestionnaires formés.

Concernant l'intensification, la diversification des audits et la systématisation des sanctions à

l'encontre des gestionnaires indéclicats, le CONSUPE a déployé 17 missions d'audit et de contrôle sur 26 prévues, soit un taux de réalisation de 65,45%. Tandis qu'au niveau de **la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéclicats, le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière** tenait 9 sessions sur 25 prévues, déployait 5 missions de suivi de l'application des décisions du CDBF.

de ce qui est du **renforcement des stratégies et des moyens d'action du CONSUPE**, il s'est traduit par la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur informatique, la réhabilitation des locaux de l'Institution, l'extension du bâtiment « A » des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat et l'acquisition des moyens roulants pour les missions de contrôle, ainsi que le pilotage et la coordination des services.

3.2. LEÇONS APPRISES

Il est impératif d'observer un maximum de cohérence dans la formulation des objectifs, des actions, des résultats attendus, des indicateurs, des références et des cibles à l'intérieur de chaque programme pour permettre l'évaluation méthodique et rigoureuse des progrès réalisés. Par ailleurs, le budget programme, est une construction permanente et les aménagements des programmes sont toujours nécessaires, afin de les adapter aux mutations que connaissent les chapitres budgétaires concernés.

3.3. PERSPECTIVES 2016

En guise de projections et dans le constant souci d'améliorer les performances du CONSUPE, nous envisageons entreprendre les actions suivantes : reformuler les programmes, pour une meilleure lisibilité des actions à entreprendre en 2016 ;

- coordonner les actions du programme et les activités par action, pour améliorer les résultats attendus ;
- renforcer la concertation entre les structures concernées, pour accroître le taux d'exécution des sanctions du CDBF ;
- coordonner les actions des programmes et les activités des actions, pour améliorer les résultats de chaque programme ;
- reformuler les indicateurs, pour mieux apprécier la performance ;
- envisager la mise en place d'un système de collecte des données statistiques permettant de renseigner aisément les indicateurs.